

Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 février 2017

Objet : RS - Passation d'un avenant au marché de prestation de nettoyage des locaux de l'ensemble des sites de Chambéry métropole - Cœur des Bauges

- date de convocation le 03 février 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf février à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 44

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Dominique Pommat à Gérard Marcucci - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 3

François Blanc - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet

• assistaient également à la réunion :

Dominique Bergé - Aubin Curtoud - Florian Maitre - Marine Nuytten Wiki - Florent Guillaume - Nathalie Racine

Bureau du 09 février 2017

délibération n° 001-17

objet **RS - Passation d'un avenant au marché de prestation de nettoyage des locaux de l'ensemble des sites de Chambéry métropole - Cœur des Bauges**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle que, par décision n° 232-12 du 25 octobre 2012, le Bureau a approuvé le lancement d'un marché de prestation de nettoyage des locaux de l'ensemble des sites de Chambéry métropole, décomposé en plusieurs lots, à compter du 1^{er} mars 2013 pour une durée de quatre ans.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de passer un avenant supplémentaire pour les quatre lots actifs relatifs aux prestations de nettoyage :

Le marché F13022 concerne le nettoyage des locaux :

- du siège de Chambéry métropole – Cœur des Bauges,
- du site d'OCV pour les directions des déchets et des systèmes d'information,
- du parc d'activités de Côte-Rousse,
- du 350 quai Charles Ravet à Chambéry.

L'avenant n° 4 a pour objet la suppression des prestations de nettoyage pour le site du quai Charles Ravet (suite au déménagement de la direction de la gestion des cours d'eau) et la prolongation du marché global pour quatre mois, portant la date de fin du marché au 30 juin 2017, afin de pouvoir tenir compte des incidences de la fusion de Chambéry métropole et de Cœur des Bauges et de réaliser le nouvel appel d'offres dans les meilleures conditions de délais.

La plus-value s'élève à 30 248,00 € HT pour les quatre mois supplémentaires.

Le montant total des avenants représente une augmentation de 22 % par rapport au montant initial du marché.

Le marché F13005 concerne le nettoyage des locaux :

- du service distribution d'eau potable,
- du service assainissement,
- du service collecte des déchets,

au centre technique municipal.

L'avenant n° 1 a pour objet la prolongation du marché pour quatre mois, portant la date de fin du marché au 30 juin 2017.

La plus-value s'élève à 4 852,00 € HT pour les quatre mois supplémentaires.

Le montant de l'avenant représente une augmentation de 8 % par rapport au montant initial du marché.

Le marché F13007 concerne le nettoyage des locaux administratifs de l'usine de dépollution des eaux usées.

L'avenant n° 3 a pour objet la prolongation du marché pour quatre mois, portant la date de fin du marché au 30 juin 2017.

La plus-value s'élève à 7 058,00 € HT pour les quatre mois supplémentaires.

Le montant de cet avenant représente une augmentation de 8 % par rapport au montant initial du marché. Toutefois, le pourcentage d'augmentation tous avenants confondus s'élève à 40,66 %.

Le marché F13008 concerne des prestations de nettoyage occasionnelles.

L'avenant n° 1 a pour objet la prolongation du marché pour quatre mois, portant la date de fin du marché au 30 juin 2017.

La plus-value s'élève à 9 402,00 € HT pour les quatre mois supplémentaires.

Le montant de cet avenant représente une augmentation de 8 % par rapport au montant initial du marché.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 122-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur à 209 000 € et de leurs avenants,

Vu les marchés F13022, F13005, F13007, F13008,

Vu le code des marchés publics applicable aux marchés lancés avant le 1^{er} avril 2016,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 09 février 2017,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation de l'avenant n° 4 au marché F13022 de prestation de nettoyage des locaux du siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, du site d'OCV pour les directions de la gestion des déchets et des systèmes d'information, et des locaux du parc d'activités de Côte-Rousse,

Article 2 : approuve la passation de l'avenant n° 1 au marché F13005 de prestation de nettoyage des locaux du service distribution d'eau potable, du service assainissement et du service collecte des déchets au centre technique municipal,

Article 3 : approuve la passation de l'avenant n° 3 au marché F13007 de prestation de nettoyage des locaux administratifs de l'usine de dépollution des eaux usées,

Article 4 : approuve la passation de l'avenant n° 1 au marché F13008 de prestations de nettoyage occasionnelles,

Article 5 : autorise le président ou son représentant à signer ces avenants et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 6 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 001-17

Objet de l'acte : RS - Passation d'un avenant au marché de prestation de nettoyage des locaux de l'ensemble des sites de Chambéry métropole - Cœur des Bauges

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 09 février 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170209-lmc1H19074H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19074H1

Date de transmission en Préfecture : 20 février 2017

Date de réception en Préfecture : 20 février 2017